

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie de Vigeois pendant 31 jours consécutifs, du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2015 inclus sur la demande de madame et monsieur les gérants de la SARL MVEH en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de la chute de « Moulin Bas » et l'augmentation de puissance à 492 Kw, sur la rivière Vézère à Vigeois.

Monsieur Jean Michel Boulanger, adjudant chef de gendarmerie, retraité, est désigné commissaire-enquêteur titulaire par Monsieur le président du tribunal administratif de Limoges, et Monsieur Jean Louis Duc, chef de l'unité qualité de la construction et économie du BTP à la DREAL du Limousin, retraité, est désigné commissaire-enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à disposition du public pendant la durée de l'enquête, du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

***mairie de Vigeois:**

- Les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures,
- Les jeudis et samedis de 9 heures à 12 heures.

afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet sur feuillets non mobiles, ou les adresser par correspondance à Monsieur Jean Michel Boulanger, commissaire-enquêteur titulaire, à la mairie de Vigeois, pour y être annexées au registre d'enquête.

Le commissaire-enquêteur sera présent :

*** à la mairie de Vigeois (siège de l'enquête) :**

- le jeudi 1^{er} octobre 2015 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 7 octobre 2015 de 14 heures à 17 heures,
- le mercredi 14 octobre 2015 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 22 octobre 2015 de 9 heures à 12 heures,
- le samedi 31 octobre 2015 de 9 heures à 12 heures.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposées à la préfecture de la Corrèze et à la maire de Vigeois pour y être tenues sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de madame et monsieur les gérants de le SARL MVEH – Vimbelle – 19800 Bar (Tél : 05.55.21.32.12)

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral. La décision susceptible d'intervenir est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande de régularisation seront publiés sur le site Internet « Portail de l'Etat en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Annonces-avis>

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur des relations avec les
collectivités locales

Claudine LAFARGE